

JITAP

Joint Integrated Technical Assistance Programme
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



CNUCED XI – EVENEMENT JITAP

JITAP:
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE CONTRIBUTION EFFECTIVE AU SYSTEME
COMMERCIAL MULTILATERAL

DOCUMENT DE DISCUSSION: BURKINA FASO

Anhembi Convention Centre
Salle D
São Paulo, Brazil
18 juin 2004

MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE

**JITAP : RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE CONTRIBUTION
EFFECTIVE AU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL :
EXPERIENCE DU BURKINA FASO (COMITE INTER INSTITUTIONNEL ET
FORMULATION DES STRATEGIES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT DES
EXPORTATIONS)**

Par A. Balima, Directeur Général du Commerce

INTRODUCTION

Pays enclavé d'une superficie de 274 200 km², le Burkina Faso a une population de plus de onze millions d'habitants et fait partie du groupe des pays les moins avancés. Avec un revenu annuel par habitant de l'ordre de 220 dollars US, il apparaît au 173^{ème} rang sur 176 des pays en développement selon le classement mondial de l'indicateur de développement humain 2001 du PNUD.

L'économie du Burkina Faso est essentiellement tributaire de l'agriculture qui représente près de 40% du PIB et plus de la moitié des recettes d'exportations. Le secteur secondaire représente 19% du PIB et est principalement constitué d'industries de transformation des produits de base, d'industries agro-alimentaires et textiles. Il existe quelques unités fabriquant des produits manufacturés à destination essentiellement du marché intérieur, mais pour lesquels l'importance et le coût des consommations intermédiaires pénalisent fortement leur compétitivité.

La balance commerciale du Burkina Faso est structurellement déficitaire avec une faible diversification des exportations et une assez large diversification des importations.

Les exportations sont essentiellement constituées de produits bruts alors que les importations concernent des produits finis ou semis finis ce qui fait apparaître une très forte spécialisation intersectorielle des échanges internationaux du pays. Le taux d'exportation est faible (14%). Les exportations sont concentrées à 90% sur trois produits: le coton représente (60%) des exportations des produits agricoles, l'élevage 20% et l'or 10%. La dépendance à l'égard des importations est de l'ordre de 30% du PIB.

La politique économique et surtout commerciale du Burkina Faso depuis le début des années 1990 a connu un changement significatif dont l'un des éléments le plus important est sans nul doute la réduction du rôle de l'Etat au profit du secteur privé.

En effet, le vaste programme d'assainissement et de privatisation des entreprises publiques, la libéralisation de l'économie, la suppression des monopoles d'exportation et d'importation et du contrôle des prix, la simplification des procédures administratives et la réglementation de la concurrence sur le marché des biens et

des services sont les preuves de la ferme volonté du gouvernement du Burkina Faso d'opérer un changement dans son orientation économique.

Ces efforts de réformes économiques entrepris depuis 1991 au niveau national sont soutenus par une plus grande politique d'ouverture vers l'extérieur de manière à ce que le Burkina puisse s'inscrire de façon efficace sur la voie d'un développement durable.

C'est pourquoi le Burkina Faso qui a appliqué de facto le GATT dès son indépendance est devenu membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 3 juin 1995 après avoir rempli les conditions relatives aux concessions tarifaires et à l'établissement des listes d'engagements spécifiques.

Pour assurer un suivi efficace et une gestion efficiente du système commercial multilatéral, la cellule nationale de suivi et de coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC (CNSC/OMC) a été créée par décret présidentiel.

Grâce au Programme intégré conjoint (CCI/CNUCED/OMC) d'assistance technique à des pays les moins avancés et autres pays africains (JITAP), dont bénéficie le Burkina Faso depuis 1997, la cellule nationale de suivi et de coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC est devenue la structure de référence au niveau national pour les négociations commerciales multilatérales.

De même, grâce au JITAP, le Burkina Faso a pu formuler des stratégies sectorielles de développement des exportations.

Le présent rapport s'articulera autour des grands axes suivants :

- La Cellule Nationale de Suivi et de coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC.
- La formulation des stratégies sectorielles de développement des exportations,
- Les enseignements tirés

I. La cellule nationale de suivi et de coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC ou comité interinstitutionnel (CNSC/OMC).

La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC ou comité interinstitutionnel tire son origine de la création d'un groupe de travail constitué depuis 1993 suite à un séminaire national d'information et de sensibilisation sur les résultats du Cycle d'Uruguay dont il devait suivre les travaux et assurer la gestion des accords issus des négociations commerciales.

Ledit groupe a été ensuite transformé en cellule nationale de suivi et de Coordination des activités de l'OMC par l'arrêté ministériel n°97- 038/MCIA/SG/DGC du 18 août 1998. La cellule se composait essentiellement de l'administration, des structures d'appui au secteur privé et de deux structures spécifiques (Industrie textile et Office National des Télécommunications).

Pour renforcer la cellule et responsabiliser davantage tous les acteurs impliqués dans la gestion des accords de l'OMC, l'existence juridique de la cellule a été consacrée par le décret présidentiel n° 2000-400/PRES/PM/MCIA du 13 septembre 2000.

Ce décret a élargi la composition de la cellule aux représentants du secteur privé, de la société civile, des syndicats et du monde académique. Au total, le nombre des membres de la cellule est passée de vingt membres (arrêté ministériel) à trente quatre membres (décret présidentiel.). Toutefois, dans la réalité, la cellule travaille avec au moins une quarantaine de représentants.

1.1. Composition

La CNSC/OMC est actuellement composée des membres suivants :

- Administration : Ministères dont les activités touchent au commerce international
- Structures d'appui au secteur privé
- Organisations Professionnelles du Secteur Privé
- Organisations de la Société Civile
- Structures Spécifiques
- Milieu académique (Université de Ouagadougou).

Le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat compte intégrer les organisations professionnelles agricoles dans la cellule afin de les impliquer dans les négociations commerciales et de renforcer leurs capacités en matière d'échanges commerciaux internationaux.

Pour mener à bien ses missions, la CNSC/OMC s'est subdivisée en trois comités suivant les trois grands domaines des accords de l'O M C et en sous comités. Ainsi, les travaux de la cellule qui se faisaient uniquement en plénière se mènent présentement au sein des comités et sous comités et font l'objet de synthèse au niveau de la cellule.

La structuration des Comités et sous-comités se présente comme suit :

- Comité 1 : Accès aux marchés : chef de file la Direction Générale du Commerce

Ce comité s'occupe essentiellement des accords issus du GATT de 1994 (commerce des marchandises). Compte tenu de l'importance de ces accords, le comité 1 a été subdivisé en trois sous-comités dont relèvent des accords et ou questions spécifiques :

- ✓ Sous-comité 1 : Questions liées à l'agriculture : chef de file le Ministère de l'Agriculture (accord sur l'agriculture, accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, accord sur les obstacles techniques au commerce, accord sur les subventions et les mesures compensatoires, accord sur les textiles et vêtements) ;
- ✓ Sous-comité 2 : Questions liées à la Douane : chef de file la Direction Générale des Douanes (accord sur l'évaluation en douane, accord sur les règles d'origine, accord anti-dumping, accord sur les licences d'importation, accord sur l'inspection avant embarquement) ;
- ✓ Sous-comité 3 : Autres questions du commerce des marchandises : chef de file le Ministère de la Justice (mécanismes de règlement des différends, mécanismes d'examen des politiques commerciales, accord sur les mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC), accords sur les sauvegardes, questions de Singapour).

Compte tenu de l'importance prise par le dossier coton dans les négociations à l'OMC, les autorités ont décidé de créer un sous comité 4 qui sera chargé du coton. Le chef de file de ce sous comité est la Direction Générale du Commerce. Ce sous comité connaîtrait des questions liées à la production, à la transformation, à la commercialisation, aux subventions internes et à l'exportation.

Eu égard à ce qui précède, il va sans dire que la composition de la cellule nationale de suivi et de coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC serait modifiée.

- Comité 2 : Commerce des services : chef de file : la Direction Générale du Commerce.

Ce comité s'occupe de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

- Comité 3 : Aspect des Droits de Propriétés Intellectuelles qui touchent au Commerce (ADPIC): chef de file la Direction Nationale de la Propriété Industrielle.

Comme son nom l'indique, le comité 3 s'occupe des aspects des droits de Propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

1.2 Attributions et Missions

Les attributions et les missions de la Cellule sont :

- l'exploitation et la gestion des accords de l'OMC,
- la coordination des activités de l'OMC au niveau national,
- la gestion des informations sur les échanges commerciaux,
- le suivi de la mise en œuvre des accords,
- la rationalisation des politiques nationales liées au commerce,
- la préparation des négociations commerciales multilatérales.

En se référant aux dispositions du décret, le mandat de la cellule se limite à la gestion du système commercial multilatéral. Mais pour une meilleure capitalisation des expériences acquises dans les négociations commerciales, à défaut d'élargir la cellule, il s'avère nécessaire de mettre en place un système de coordination au niveau national entre les départements ministériels traitant des questions commerciales régionales, sous régionales et internationales(ACP/UE, UEMOA, CEDEAO etc.).

1.3 Fonctionnement

La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination de la mise en œuvre des Accords de l'OMC se réunit **une fois par trimestre** et chaque fois que de besoin. Elle valide les travaux des trois comités.

Les comités se réunissent **une fois par mois** autour des axes de réflexion suivants et conformément à leurs plans de travail:

- la maîtrise des différents accords ;
- l'analyse de la situation du Burkina Faso par rapport aux accords de l'OMC,

notamment la situation de ces accords sur le terrain et les nécessaires ajustements législatifs et réglementaires à opérer, les notifications à satisfaire, les opportunités à saisir en matière d'accès aux marchés, de traitement spécial et différencié, d'assistance technique) ;

- la définition de la conduite à tenir : exploitation des opportunités, stratégies et formulation des positions de négociations.

Avant l'évaluation à mi- parcours, le fonctionnement de la cellule n'a pas été très satisfaisant. En effet, les plans de travail élaborés par les différents comités et sous comités ont connu des difficultés de mise en œuvre liées à la non mobilisation dans les délais des ressources financières et à la mobilité de ses membres.

A ces insuffisances ci-dessus, il convient d'ajouter que les membres n'avaient pas pleinement conscience des enjeux du système commercial multilatéral et des défis à relever par le Burkina Faso.

L'évaluation à mi- parcours et particulièrement, les préparatifs de la quatrième conférence ministérielle de Doha ont constitué un déclic. On a noté un meilleur engagement des membres de la cellule qui s'est concrétisé au cours de l'année 2002 par la réalisation du plan de mise en œuvre à travers le programme d'activités des comités et sous comités : réunions de travail, retraites, organisation et participation aux séminaires.

Les préparatifs de la cinquième conférence ministérielle ont prouvé cet engagement, car, sollicités, les membres de la cellule ont travaillé d'arrache pied pour élaborer un compendium synthétisant les positions nationales sur les questions en débat et les préoccupations du pays. Ce compendium a fait l'objet de discussions par les contreparties nationales impliquées dans le commerce international : administration, secteur privé, société civile, presse etc.

1.4 Activités menées au plan national.

La cellule a pu mener ses activités grâce à l'appui du JITAP dans son volet soutien au comité interinstitutionnel effectué par un facilitateur national désigné à cet effet.

Le rôle du facilitateur a consisté à fournir l'appui logistique dans les préparatifs et la réalisation des différentes activités de la cellule et des sous comités (réservation des salles pour les réunions, les vidéo conférences et retraites, organisation des pause- cafés et repas ainsi que le transport.).

La cellule nationale de suivi et de coordination des accords de l'O MC est devenue la structure de référence en matière de négociations commerciales multilatérales. Elle a tenu de nombreuses rencontres pour dégager les principales questions d'intérêts pour le Burkina Faso dans les négociations commerciales multilatérales et formulé les stratégies de négociations c'est-à-dire les positions nationales à défendre.

Les principales questions d'intérêt pour le Burkina Faso dans les négociations commerciales multilatérales actuelles ont été discutées et arrêtées au niveau des comités et sous-comités. Elles concernent :

- *L'agriculture*
- *Les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce*

- *Le coton*
- *Les services*
- *Les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC)*
- *Les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre*
- *Les questions de Singapour*

Par ailleurs, elle a pu mener de nombreuses activités d'information, de formation sur le système commercial multilatéral à l'intention des membres de la cellule, des opérateurs économiques, des journalistes et du monde académique.

La réalisation de ces activités a eu pour premier impact l'éveil des consciences à tous les niveaux (acteurs étatiques et non étatiques). En effet, grâce aux différentes sessions d'information et de formation en direction des acteurs clés du développement, les nouvelles règles du commerce international ne sont plus des notions ou des concepts inaccessibles ou rébarbatifs réservés à certains privilégiés.

Le deuxième impact est le renforcement des capacités nationales. A travers la cellule nationale de suivi et de coordination de la mise en œuvre des activités de l'OMC, les administrations impliquées dans la gestion du système commercial multilatéral ont bénéficié des formations dispensées par JITAP et ont acquis des connaissances sur les accords de l'OMC et le SCM.

Ces administrations contribuent efficacement à l'élaboration des politiques nationales et à la formulation des positions de négociations.

1.5 Les principales difficultés rencontrées.

Bien qu'il soit fonctionnel, le comité interinstitutionnel a comme principales difficultés de fonctionnement :

- Le manque de budget propre au Comité Interinstitutionnel
- La mobilité des membres
- Problème de coordination entre les structures de gestion
- L'insuffisance de maîtrise des procédures en matière de notifications
- Le manque de personnes ressources formées aux techniques de négociation

II. La formulation de stratégies sectorielles de développement des exportations

De mars 2002 à janvier 2003, le Burkina Faso a mené une étude de formulation des stratégies sectorielles d'exportation pour quatre produits oléagineux : Sésame, karité, arachide et noix de cajou. Pour ce faire, une Equipe Sectorielle de Contrepartie a été constituée. Cette équipe a été renforcée par trois consultants nationaux appuyés par un consultant international. Le processus de formulation de la stratégie sectorielle a suivi les étapes suivantes :

2. 1 Identification des produits à étudier.

Les produits à étudier ont été sélectionnés en raison des avantages comparatifs certains pour le Burkina Faso. Il s'agit du sésame, du karité, de l'arachide et de la noix de cajou dans le secteur des graines oléagineuses.

2. 2 Constitution d'une équipe Sectorielle de Contrepartie (ESC).

Pour élaborer la stratégie sectorielle, il a été retenu la constitution d'une Equipe Sectorielle de Contrepartie regroupant les professionnels du secteur des graines oléagineuses, de l'Administration concernée par les exportations, et des structures d'appui au secteur privé.

Deux consultants nationaux ont également été recrutés pour renforcer l'ESC et assurer la rédaction des différents documents. Il convient de signaler qu'initialement trois consultants nationaux devaient être recrutés en raison du nombre de produits à étudier. Compte tenu de l'indisponibilité du troisième consultant, la rédaction des documents de stratégie a été assurée par deux consultants nationaux.

Les consultants nationaux ont été renforcés par un consultant international (jouant le rôle de Coach) qui a développé au préalable et sous forme d'atelier de formation la méthodologie à suivre par l'ESC. Il a ensuite assisté l'ESC dans la préparation de son plan de travail pour les tâches à accomplir.

Après cette formation, l'ESC a procédé à la répartition des tâches de collecte des données et d'enquêtes sur le terrain tant au niveau de l'offre nationale, de la demande internationale que de l'élaboration de la stratégie sectorielle.

2.3 Analyse de l'Offre Nationale pour les quatre produits oléagineux.

L'analyse de l'Offre Nationale pour les quatre produits oléagineux sélectionnés a été effectuée selon l'approche suivante :

- Objectifs et produits couverts ;
- Méthodologie ;
- Les produits et leur environnement national ;
- L'assistance locale à l'exportation ;
- Les obstacles et contraintes ;
- Les motivations des entreprises exportatrices ;
- L'analyse des forces et faiblesses des entreprises exportatrices ;
- La sélection finale des produits à exporter, à développer et à diversifier du point de vue de l'offre locale ;
- Les conclusions et recommandations.

2.4 L'analyse de la Demande Internationale pour les quatre produits.

La demande internationale pour les quatre produits a été analysée à travers les éléments suivants :

- Importations et tendances sur les marchés extérieurs ;
- Principaux segments de marchés et leurs caractéristiques ;
- Principaux fournisseurs et concurrents étrangers ;
- Conditions d'accès aux principaux marchés d'exportation ;
- Canaux de distribution dans les principaux pays importateurs et consommateurs ;
- Chaîne des prix, des coûts et des marges depuis l'importateur jusqu'au consommateur ;
- Principaux facteurs de réussite sur les marchés d'exportation ;
- Conclusions et recommandations.

L'analyse de la demande internationale a été complétée par un tour d'orientation en France, en Allemagne et au Japon. Ce tour d'orientation qui a regroupé des

membres de l'ESC et des professionnels ayant contribué à leurs frais de séjour a permis de confronter les informations de l'ESC avec la réalité du terrain.

2. 5 L'élaboration de la stratégie sectorielle et du plan marketing export.

La stratégie sectorielle a été élaborée à partir :

- du contexte concurrentiel international ;
- de la compétitivité nationale du Burkina Faso ;
- des obstacles et contraintes tant au niveau de l'offre nationale que de la demande internationale ;
- de la présentation des opportunités sous forme de couples produits X marchés X pays ;
- de la fixation des priorités en hiérarchisant ces couples par ordre d'intérêt prioritaire pour le Burkina Faso.

La stratégie sectorielle a été complétée par un plan marketing export qui a fixé les objectifs à atteindre à l'horizon 2007 et les actions à entreprendre pour sa mise en œuvre.

2.6 L'organisation du symposium national.

Un symposium national organisé le 31 janvier 2003 à Ouagadougou a regroupé les professionnels du secteur des oléagineux, l'administration, les décideurs politiques, les chercheurs, les structures d'appui au secteur privé. Il a enrichi et validé les documents de stratégie proposés.

La tenue du symposium a marqué la fin du processus de formulation de la stratégie sectorielle.

III. LES ENSEIGNEMENTS A TIRER

3.1 Au niveau du Comité Interinstitutionnel

Les activités de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC se sont déroulées dans le cadre de l'objectif n° 1 du programme JITAP, à savoir la mise en place d'une capacité nationale de connaissance du système commercial multilatéral basé sur les changements intervenus à la suite des accords du cycle d'Uruguay. La Cellule est maintenant opérationnelle et a renforcé sa légitimité à travers le décret et une meilleure représentativité des parties prenantes au commerce international.

Elle a su assurer la mise en œuvre de ses plans d'actions particulièrement à partir de 2002 à travers la tenue régulière de ses réunions et la participation pleine et active de ses membres.

Elle a contribué à la formation de ses membres et à la dissémination de l'information sur le SCM. Elle est actuellement l'objet de sollicitations tant de la part de l'administration que du secteur privé et de la société civile pour diffuser cette information.

Malgré les difficultés liées notamment au manque de budget propre, à la mobilité de ses membres, au manque de personnes ressources formées aux techniques de

négociations, on peut dire que l'objectif n°1 du programme JITAP dans lequel la CNSC/OMC a mené ses activités, a été atteint.

La Cellule est une référence au plan national en matière de SCM. En effet, elle a contribué d'une manière satisfaisante, grâce à la concertation entre ses membres, à renforcer la participation du Burkina Faso aux négociations commerciales multilatérales. Les différents comités et sous-comités ont d'abord travaillé sur les questions en débat relevant de leurs compétences. Leurs travaux ont ensuite fait l'objet de synthèse et de validation au niveau de la cellule. Ce travail validé a été soumis à l'approbation du gouvernement pour ensuite constituer les positions de négociations de notre pays. On peut donc dire que les Conférences ministérielles de Doha et de Cancun ont été minutieusement préparées. Une mention peut être faite sur celle de Cancun où son compendium a grandement éclairé les délégués burkinabé.

La Cellule a servi de conseil du gouvernement dans la mise en conformité de la législation nationale aux règles de l'OMC, dans l'exercice de ses droits (traitement spécial et différencié) et dans la mise en oeuvre de ses obligations (notifications notamment).

Cependant, des efforts restent à faire pour équilibrer la représentation du secteur privé et de la société civile au sein de la cellule. Celle-ci pourrait être renforcée par l'entrée des représentations des producteurs agricoles notamment l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et la Confédération Paysanne du Faso (CPF). De même, il serait souhaitable qu'en plus des orientations du Comité Ministériel de Suivi des Négociations Commerciales, elle puisse bénéficier de l'appui constant du Comité de Pilotage. Cela est possible si les attributions sont clairement définies entre ce Comité de Pilotage et la facilitation.

Par ailleurs, il est nécessaire que les compétences des membres de la Cellule soient renforcées par des séminaires de perfectionnement afin d'assurer la pérennisation des capacités nationales.

Enfin, des efforts devraient être consentis par les autorités gouvernementales pour mettre à la disposition de la cellule un financement par le budget national afin de faciliter la réalisation de certaines activités locales et également de pérenniser l'existence de la cellule après la fin du programme.

3.2 Au niveau de la formulation des stratégies sectorielles.

Le processus d'élaboration de la stratégie sectorielle comporte des acquis qu'il convient de renforcer pour l'avenir. Il comporte également des faiblesses qu'il faudrait corriger.

Parmi les acquis incontestables que l'on peut retenir figurent :

- les liens tissés entre les membres de l'ESC. Ces liens constituent un gage de succès pour les actions futures dans la mesure où les membres de l'ESC ont appris à se connaître, à confronter leurs expériences, à tisser des liens de confiance et de solidarité. Toutes choses qui contribuent au renforcement des capacités nationales.

- le fait que secteur des oléagineux cadre bien avec les préoccupations des pouvoirs publics qui, même s'il n'existe pas à l'heure actuelle une stratégie nationale d'exportation, ont inscrit ce secteur dans leur stratégie de lutte contre la pauvreté.
- l'étude qui a permis à l'ESC d'avoir une connaissance plus approfondie des produits sélectionnés. Il convient de saluer l'initiative de deux professionnels qui ont participé au tour d'orientation en contribuant financièrement à leur prise en charge.
- si les consultants nationaux ont apporté une contribution appréciable à la rédaction des documents de stratégie, il convient de saluer l'apport inestimable du consultant international qui, grâce à sa disponibilité, à ses observations et amendements a enrichi considérablement ces documents. Cet apport a été effectué à travers six mémorandums rédigés.
- enfin, le symposium national a été l'occasion d'échanges et de contributions nourris des acteurs ayant pris part.

Le processus d'élaboration de la stratégie sectorielle a comporté les points forts ci-dessus. Cependant, il convient de ne pas occulter ses faiblesses dont la correction permettrait à l'avenir de parfaire le processus. Parmi ces faiblesses, on peut citer :

- Le choix des membres de l'ESC. A toutes les étapes du processus de formulation de la stratégie sectorielle, le rôle de l'ESC a été mis en évidence. Si dans l'ensemble la composition de l'ESC a inclus l'administration concernée par l'étude, les professionnels du secteur et les structures d'appui, le choix des personnes chargées de les représenter n'a pas toujours répondu aux attentes. La mobilité des membres qui ont souvent été remplacés par de nouveaux non formés, a eu pour conséquences des difficultés dans la collecte des informations, les retards mis dans la rédaction et l'acheminement des rapports au consultant international. Très souvent, les consultants nationaux ont été obligés de se substituer à l'ESC pour rechercher les informations par leurs propres moyens.
- Au niveau des professionnels, leurs représentants n'ont pas toujours influencé les débats pendant l'élaboration des documents de stratégie alors que certaines informations ne pouvaient qu'émaner d'eux : prix à la production, chaîne des prix, coûts et marges jusqu'au consommateur tant au plan local qu'au niveau de l'exportation. L'étude a donc mis en lumière certaines difficultés de la production jusqu'à l'exportation. Il s'agit essentiellement de la maîtrise des coûts, des circuits de distribution.
- La disponibilité des consultants nationaux n'a pas toujours été facile à obtenir. Cette situation a eu pour conséquences la réduction de leur nombre à deux au lieu de trois.
- La méthodologie proposée par le consultant international n'a pas toujours été facile à appliquer au cas des produits agricoles comme ceux étudiés. Il s'agit par exemple du calcul de la chaîne des prix, coûts et marges, du questionnaire pour les enquêtes.

- Le tour d'orientation a privilégié le sésame au détriment des autres produits ;

Le temps imparti au symposium (une journée) a été très court compte tenu du nombre de produits couverts. Cette situation n'a pas permis d'épuiser les débats

CONCLUSION

Le Comité Inter institutionnel du Burkina Faso, malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, a grandement contribué à éclairer les acteurs étatiques et non étatiques sur le système commercial multilatéral. Pour être plus efficace, il s'oriente vers un renforcement de la participation des producteurs agricoles en son sein, un renforcement de la coordination entre le point focal et le Comité de Pilotage afin d'obtenir une vision d'ensemble de l'exécution du programme JITAP et vers l'inclusion des techniques de négociation dans ses programmes de formation.

D'une manière générale, la stratégie sectorielle viendra renforcer la réflexion actuellement en cours au sein du Ministère du Commerce sur la formulation d'une stratégie globale de développement des exportations. Cette stratégie globale fixera les grandes orientations ; les objectifs globaux à atteindre et les actions à entreprendre. Les stratégies sectorielles développeront davantage les différents plans marketings exports.

D'ors et déjà, les conclusions du symposium national ont été largement exploitées par le ministère de l'agriculture et l'Institut de recherche dans la stratégie de développement de la production. Elles sont également exploités par les opérateurs économiques dans la diversification de leurs débouchés comme l'a pu constater l'évaluation du JITAP faite par un consultant indépendant à la demande du gouvernement néerlandais.